

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 7 septembre 2009

Présents : Hubert Dethurens, maire.
Catherine Koumrouyan et Philippe Lädermann, adjoints.

Jean Batardon, Benjamin Huberman, Denis Mandallaz, Yves Mermet,
Dominique Pascual, Véronique Rudaz, Bradley Stillwagon, Laurent
Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2009
2. Demande de naturalisation
3. Nouveau règlement de construction: point de la situation
4. Rentrée scolaire: divers
5. Budget de fonctionnement 2010: première discussion
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, salue les conseillères et les conseillers et les remercie de leur ponctualité. Il propose ensuite une modification à l'ordre du jour, à savoir de rajouter un point "Fonds du 700^{ème}" et un point "Arborisation au nord du village". Ces deux modifications sont acceptées à l'unanimité par le Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2009

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2009 est approuvé à l'unanimité sans remarque particulière.

2. Demande de naturalisation

A la demande du maire, le secrétaire présente la demande de naturalisation de Mademoiselle Maria Senchenko. Après examen du dossier, le Conseil municipal à l'unanimité décide de préavis favorablement cette demande de naturalisation.

3. Nouveau règlement de construction: point de la situation

Hubert Dethurens dit tout d'abord que deux conseillers municipaux ont rejoint le Comité de pilotage; il s'agit de Mme Dominique Pascual et de M. Bradley Stillwagon. Il informe aussi le Conseil de la lettre que nous avons reçue de Mmes Arlette Ortis et Sandra Robyr qui s'étonnent que leur bureau n'ait pas été sollicité pour effectuer ce travail. Il donne également connaissance de la réponse de l'exécutif. Le Conseil n'a pas de remarques

particulières à formuler par rapport à cet échange de courrier. Ces deux lettres seront annexées au présent procès-verbal et en feront partie intégrante.

Une première séance de ce Comité a eu lieu, au cours de laquelle le bureau Urbaplan a présenté un document très intéressant. Dans un premier temps, il s'agit d'examiner les surfaces existantes et potentiellement constructibles. Il apparaît qu'avec un taux d'utilisation du sol à 0,4 une augmentation substantielle de la population pourrait avoir lieu. La seule parcelle No 2438, appartenant à M. Charles Revaclier, pourrait offrir des logements pour 86 habitants supplémentaires.

Bradley Stillwagon a trouvé la séance très intéressante mais a eu du mal à comprendre les questions du représentant du Département du Territoire.

Philippe Lädemann pense que la parcelle citée plus haut est effectivement très importante et que c'est avec M. Revaclier qu'il faudrait trouver un arrangement en priorité. Le maire reprendra contact avec ce dernier afin de savoir quelles sont ses intentions à propos de la mise en valeur de ce terrain.

Denis Mandallaz rend le Conseil attentif au fait que les questions d'accès et de parking doivent être incluses dans toute discussion. A ce propos, Laurent Zimmermann évoque l'éventualité de créer un parking souterrain. Le maire lui répond que cela est bien sûr possible mais que le coût risque d'en être très élevé.

L'extension de la zone sportive est également évoquée. Là aussi, plusieurs scénarios ont été présentés mais pour l'instant il faut attendre que l'étude en cours propose des solutions plus concrètes.

4. Rentrée scolaire

Catherine Koumrouyan évoque les différents problèmes qui ont dû être réglés pendant l'été, soit: les mesures prises en prévention d'une pandémie de grippe A, la question des transports à la piscine d'Avully et les nettoyages de l'école en l'absence pour vacances de M. et Mme Petta. Toutes ces questions ont pu être réglées de manière satisfaisante.

Philippe Lädemann fait part au Conseil des travaux qui ont été effectués dans notre école, à savoir: réfection de la peinture dans les classes et des avant-toits, changement de vitres cassées et réparations des rayonnages. L'espace de jeux pour enfants a aussi été mis aux normes de sécurité actuelles et le gazon qui les entoure a été refait.

5. Budget de fonctionnement 2010

Le maire rappelle tout d'abord qu'il y aura prochainement une votation populaire demandant une baisse d'impôts. Si cette initiative est acceptée au plan cantonal, la valeur de notre centime additionnel sera de CHF 30'000.—au lieu de CHF 34'000.- actuellement. L'exécutif en tiendra donc compte lors de l'établissement du budget 2010. Par contre, par rapport à l'exercice 2009, certaines dépenses importantes comme l'achat de l'œuvre de Manuel Torres ou la réfection des routes du centre du village ne devront plus être budgétées. En ce qui concerne l'entretien des façades de notre centre sportif, un rapport, qui doit nous parvenir dans les prochains jours, a été demandé à un spécialiste du bois. Dès qu'il sera en notre possession, nous prendrons les décisions nécessaires, c'est-à-dire exécuter une partie des

travaux cette année encore puisqu'ils sont budgétés à la rubrique 08.314. Le solde sera porté au budget de fonctionnement 2010, même rubrique.

Hubert Dethurens a également approché la commune de Soral pour l'éventuel achat en commun de machines, une balayeuse par exemple. Selon la réponse des autorités soraliennes, une somme sera inscrite au budget à cet effet.

Bradley Stillwagon évoque l'état de nos canalisations et drainages. Selon lui, il faut d'abord repérer les problèmes et mettre au budget la somme correspondante pour y remédier. Jean Batardon abonde en ce sens et pense que les agriculteurs devraient être convoqués afin qu'ils puissent nous dire précisément où il y aurait des travaux à effectuer. Le maire est d'accord avec ces remarques et assure qu'une somme sera portée à la rubrique adéquate (71.314) en fonction des renseignements que nous aurons pu obtenir.

Dominique Pascual nous signale que l'entrée sud de la halle sportive devrait être réaménagée. Une somme de CHF 10'000.- sera inscrite à la rubrique 08.314 pour résoudre ce problème.

6. Fonds du 700^{ème}

Une seule demande est parvenue à la mairie cette année. Il s'agit de celle de M. Adrien Savigny qui, dans le cadre de ses études à la Haute Ecole d'Art et de Design de Genève, cherche un soutien pour la réalisation d'une exposition importante à Genève. Après examen complet du dossier, le Conseil décide à l'unanimité de lui attribuer ce prix pour l'année 2009.

7. Arborisation au nord du village

Il s'agit d'arboriser la pointe nord du village afin, entre autres, de mieux mettre en valeur l'œuvre de M. Manuel Torres. Bradley Stillwagon a réuni la Commission compétente et leur choix s'est porté sur une barrière végétale de arbustes mixtes, provenant de chez nous. Il y aurait des chênes verts, des buis, du houx et des troènes. Bradley présente quelques simulations intéressantes et cette proposition est largement acceptée. Dès lors, il demandera quelques devis et en fera part au Conseil lors de la prochaine séance.

8 . Communications de l'exécutif

- a) **Football.** Le comité du F.C. Etoile-Laconnex a décidé que les matches de la première équipe auraient dorénavant lieu le samedi en début de soirée au lieu du traditionnel dimanche après-midi. Le maire n'est pas d'accord avec cette décision car il pense, et il n'est pas le seul, que le match du dimanche fait en quelque sorte partie de la vie communale puisque de nombreux supporters du club se retrouvent à cette occasion. D'ailleurs, il l'a fait savoir aux dirigeants du club en menaçant de diminuer la subvention annuelle qui lui est attribuée. De plus, cette solution semble être mauvaise pour la buvette également. Benjamin Huberman, qui est aussi joueur dans cette équipe, dit qu'il s'agit d'une proposition du nouvel entraîneur avec laquelle les joueurs ont été unanimement d'accord. Il comprend parfaitement la tradition du dimanche après-midi, mais il est d'avis qu'avant de prendre des sanctions cela vaut la peine de faire un essai jusqu'à la fin du premier tour de championnat. De plus, il pense que la diminution de la subvention pénaliserait malheureusement surtout le

mouvement juniors du club. Le maire lui répond qu'effectivement un point de la situation sera fait dans quelques semaines.

- b) **ACG.** Hubert Dethurens donne rapidement quelques informations sur les discussions en cours à propos de la réforme des statuts de l'Association des communes genevoises, réforme qui pénaliserait fortement les petites communes. Il tiendra régulièrement le Conseil informé de l'évolution de la situation.
- c) **Aide humanitaire en Inde.** Catherine Koumrouyan informe le Conseil que le projet humanitaire pour lequel M. Philippe Hürzeler nous avait sollicité il y a quelques mois est malheureusement tombé à l'eau et que plus rien ne fonctionne de manière satisfaisante dans cet hôpital. Elle rappelle que la commune n'avait encore rien versé pour ce projet.

9. Divers

- Véronique Rudaz demande s'il y a des chances pour que le Bibliobus vienne de temps en temps à Laconnex. Catherine Koumrouyan répond que ce sujet sera abordé lors de la prochaine Assemblée de l'ACG et que nous essaierons effectivement de proposer ce service à la population.
- Yves Mermet informe qu'il y a des trous dans le chemin de Mollaz et qu'il faudrait faire quelque chose pour remédier à cette situation. L'exécutif en prend note.
- Bradley Stillwagon évoque les traces d'humidité sur les murs de la façade Est de la mairie. L'adjoint responsable des bâtiments s'occupera de ce problème.
- Benjamin Huberman fait remarquer que notre salle communale n'est pas équipée pour accueillir les personnes handicapées. Ni rampe d'accès, ni toilettes pour handicapés. L'exécutif prendra les contacts nécessaires pour voir ce qu'il est possible de faire.
- Le maire a écouté dernièrement un groupe de musique nommé NASCA qui lui a plu et qu'il pense faire venir pour le 1^{er} août de l'an prochain. Il donnera plus d'informations lors d'une prochaine séance.

10. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h20.

Gabriel Dethurens
Secrétaire communal